

8, rue Saint-Saëns
75015 Paris

+33 (0)1 56 77 16 16
www.afipa.org
afipa@afipa.org
twitter.com/afipa

L'afipa en bref

L'Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (Afipa) représente les industriels des médicaments d'automédication, soit 36 adhérents et plus de 80% du marché. L'association propose et défend la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire propice au développement d'une automédication responsable. Elle veille également à la défense des intérêts économiques de ce secteur.

Les adhérents de l'afipa

ABBOTT PRODUCTS SAS, ALMIRALL, BAYER SANTÉ FAMILIALE, BMS - UPSA CONSEIL, BOEHRINGER INGELHEIM, BOIRON, CEPHALON, DERMOPHIL INDIEN - HEPATOUM, DIEPHARMEX, DIÉTÉTIQUE ET SANTÉ, EXPANSIONSCIENCE, GENÉVRIER, GIFRER BARBEZAT, GSK SGP, LABCATAL, MAYOLY SPINDLER, MCNEIL SGP, MERCK MÉDICATION FAMILIALE, NEGMA-LERADS, NOVARTIS SANTÉ FAMILIALE, NYCOMED FRANCE, OMEGA PHARMA, PFIZER, PFIZER SANTÉ FAMILIALE, PROCTER & GAMBLE, RATIOPHARM, RECKITT BENCKISER, ROTTAPHARM/MADAUS, SANOFI-AVENTIS, SEMES, SSL HEALTHCARE, STIEFEL, TONIPHARM, URGO, WELEDA, ZAMBON FRANCE

Guide réalisé en partenariat avec :



Ordre national des pharmaciens



Fédération des syndicats pharmaceutiques de France



Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine

et avec la collaboration de :



Groupe d'études et de recherche marketing santé

Conception et réalisation : EuroKasouti C&O - crédits photo : Getty-Images.

PHARMACIENS

EXPERTS

MÉDECINS

Le libre accès aux médicaments en pharmacie, ils en pensent quoi ?

BLOGUEURS

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

UTILISATEURS

Pourquoi cette initiative collective ?

Où en sommes-nous ?
P. 4



Pourquoi ce recueil de témoignages sur le libre accès ?

Le lancement du libre accès, en juillet 2008, a marqué une nouvelle étape vers l'autonomie du patient-consommateur. Depuis, cette nouvelle offre de soins a bouleversé nos habitudes. C'est pour saisir la nature et la portée de ce changement que cette démarche et ce document ont été imaginés.



Comment ce recueil a-t-il été conçu ?

Ce document a pour ambition d'apporter le témoignage de ceux qui pratiquent le libre accès depuis maintenant près de deux ans. C'est pourquoi l'Afipa, association regroupant les industriels de l'automédication, a réuni un collectif de parties prenantes et, à l'occasion de trois réunions de travail organisées au premier trimestre 2010, a recueilli leurs opinions, positions et commentaires. En outre, pour que ce recueil de témoignages soit le plus ouvert possible, les contributions des internautes ont été extraites d'un blog spécialement créé et établi en partenariat avec 20minutes.fr.



Qui ont contribué collectivement à la réalisation de ce document

Professionnels de la santé et experts

- Philippe Besset, Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)
- Pierre Gavid, Ordre national des pharmaciens
- Marina Jamet, Ordre national des pharmaciens
- Christophe Koperski, Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)
- Pascal Louis, Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO)
- Jean-Charles Tellier, Ordre national des pharmaciens
- Représentants des industries de l'automédication

Experts de santé

- Déborah Wallet-Wodka, université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC)
- Stéphane Korsia-Meffre, éditions Vidal (eurekasante.fr)
- Vincent, Blog de la santé (blogdelasante.com)
- Le blog supergelule.fr

Tous concernés ?
P. 6

Comment ça marche ?
P. 8

Quels avantages ?
P. 10

Où en sommes-nous ?

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les **médicaments en libre accès** nous donnent la possibilité de nous soigner différemment, d'être plus autonomes tout en bénéficiant de la sécurité des conseils du pharmacien. Où en est la mise en place de cette nouvelle offre dans les pharmacies près de deux ans après son adoption ? Comment est-elle accueillie par les patients-consommateurs ?

Pour les pharmaciens, le changement est progressif mais inéluctable.

Plus d'une pharmacie sur deux propose déjà l'accès libre à certains médicaments⁽¹⁾. Comme le précise Jean-Charles Tellier, de l'Ordre national des pharmaciens, « toutes les pharmacies n'installent pas cette zone de libre accès en même temps. Il faut du temps, car cela nécessite un réaménagement. Les médicaments doivent être, comme le prévoit la loi, proches du comptoir. »

Pascal Louis, du Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO), remarque : « Une fois le libre accès autorisé, nous avons incité nos pharmaciens adhérents à mettre cette offre en place pour répondre à la demande des patients. »

À l'Ordre national des pharmaciens, on a bien conscience de cette demande. Marina Jamet confirme ainsi que cette offre répond à une évolution des comportements : « Ils [les patients-consommateurs] sont pressés; ils veulent avoir une réponse tout de suite et être soulagés dans la minute qui suit. »

(1) Source : IMS Health (2009).

(2) Étude sur le libre accès, université Pierre-et-Marie-Curie (2010).

Le patient-consommateur est plutôt convaincu !

60%

des clients de pharmacie disent rechercher la zone de libre accès et vouloir y acheter, à l'avenir, des médicaments⁽²⁾.

Bernard assure, sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr, que « c'est une excellente initiative, car cela nous responsabilise en tant que patient [et que l'on] peut compter sur la réassurance du pharmacien ! ». À l'inverse, Cathy avoue n'être « pas du tout convaincue » et ira toujours voir son médecin lorsqu'elle aura besoin de médicaments.

Pour le blog supergelule.fr, le libre accès est en phase avec les nouveaux comportements du patient-consommateur : « Il cherche à comprendre l'origine de ses maux; pour cela, il va souvent sur Internet puis demande conseil à son pharmacien. » Le libre accès est aussi perçu comme une source d'économies pour la collectivité.

Un internaute note, sur afipa.20minutes-blogs.fr, que « s'il fallait consulter un médecin pour chaque bobo, la Sécu n'y résisterait pas ».

mémo

Les trois types de médicaments les plus vendus en libre accès :

- les traitements pour les voies respiratoires;
- les traitements pour les voies digestives;
- les antalgiques⁽¹⁾.

Les espaces libre accès doivent répondre à trois critères :

- être devant le comptoir ou à proximité pour que le pharmacien puisse vous aider ou vous conseiller;
- être dans une zone clairement indiquée (panneaux, affiches...);
- avoir leur prix indiqué (sur les boîtes, affiches, catalogues...).

Attention, dans les espaces libre accès, vous ne trouverez que des médicaments dits « de prescription médicale facultative », c'est-à-dire ceux que vous pouvez acheter chez votre pharmacien sans prescription de votre médecin.



Dates clés

• **Septembre 2007** : lancement par Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, d'une réflexion sur la mise à disposition devant le comptoir de médicaments de prescription médicale facultative.

• **30 juin 2008** : signature du décret autorisant la vente de médicaments en libre accès dans les pharmacies.

• **Novembre 2009** : un pharmacien sur deux a mis en place un espace libre accès dans son officine.



Tous concernés ?

Le **libre accès** nous concerne tous, même s'il n'inclut pas toutes les pathologies et tous les médicaments. Un an seulement après son lancement, un Français sur quatre déclarait avoir déjà acheté des médicaments dans un espace libre accès⁽¹⁾.

La pratique du libre accès répond à des situations bien précises.

Les profils d'utilisateurs sont variés.



Lola⁽³⁾
« En fait, je dirais que le libre accès, c'est un progrès pour des gens informés, qui demandent à leur pharmacien et vont voir leur médecin en cas de doute. »

Pierre⁽³⁾
« Je choisis mes médicaments quand je suis sûr de ce que j'ai et que j'ai déjà été conseillé par mon docteur ou pharmacien pour la même chose dans le passé. »



— Pour **Déborah Wallet-Wodka, de l'université Pierre-et-Marie-Curie, il faut distinguer les patients et les consommateurs** : « Pour les premiers, malades, le libre accès, c'est plus difficile. Ils ont besoin de beaucoup de conseils de leur pharmacien. Pour les seconds, il n'y a pas de problème. L'idée est acquise. »⁽²⁾

— Si les jeunes déclarent venir sans difficulté à l'espace libre accès, « les patients plus âgés sont proches de leur médecin. Ils ont des difficultés avec ce mode de distribution », **note Déborah Wallet-Wodka. À l'Ordre des pharmaciens, Pierre Gavid précise qu'ils** « sont souvent polymédicamentés, et prennent donc plus de précautions avant de choisir un médicament ».

— À l'inverse, ceux qui utilisent Internet pour mieux comprendre leur santé, « ils arrivent avec plusieurs noms de médicament en tête et leur diagnostic, et demandent au pharmacien de valider leur recherche », **nous fait remarquer Vincent (blogdelasante.com).**

53%

des Français achètent entre une et quatre fois par an des médicaments sans ordonnance mais 78 % continuent à avoir un comportement d'automédication sauvage en réutilisant des médicaments ayant déjà été prescrits⁽²⁾.

(1) Étude Ipsos (septembre 2009).
(2) Étude sur le libre accès, université Pierre-et-Marie-Curie (2010).
(3) Témoignages recueillis sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr.

— **L'usage le plus courant du libre accès, comme l'évoque eureka.sante.fr, c'est la remédication** : « Le patient a déjà eu ce type de symptômes. »

— **Un constat partagé par Cat sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr** : « C'est le médicament que je prends d'habitude, je n'ai qu'à demander la même chose. »

— **Même observation du côté des pharmaciens, comme le confirme Pascal Louis (CNGPO)** : « Ceux qui utilisent régulièrement le même médicament peuvent être intéressés par le libre accès, qui permet de comparer les effets et les prix. »

— **Partir en voyage est aussi la bonne occasion de remplir notre trousse de médicaments via le libre accès.** « Cela permet de se constituer rapidement sa petite pharmacie ou sa trousse de secours pour la maison ou les vacances », **témoigne Pauline sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr. Le monde change, l'accès aux médicaments aussi.**



Qui sont les principaux utilisateurs de l'automédication ?



Les hommes quadras

Pour le quadra, prendre en charge sa santé, c'est un peu comme assumer ses responsabilités dans son travail. Chacun sait en général ce qu'il a et ce qu'il veut. Avec, en plus, les conseils d'un expert.

Les jeunes

Pour les jeunes de 18 à 35 ans, l'achat en libre accès va de soi ; c'est un acte naturel ! 46% d'entre eux sont déjà utilisateurs et 75% trouvent que c'est une bonne chose. C'est simple et pratique. Le pharmacien est toujours là pour les orienter si nécessaire.



Comment ça marche ?

C'est l'Agence Française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) qui détermine la liste des médicaments en libre accès et utilisables en toute sécurité. Ils font l'objet d'une notice spécifique, mettant en avant une posologie et une durée de traitement adaptées à un usage autonome.



Vincent (blogdelasante.com)
« Prendre des antiacides, ça peut soulager l'estomac. Mais ça peut aussi masquer une autre pathologie. La responsabilité du patient va avec le conseil du pharmacien. »

Déborah Wallet-Wodka (université Pierre-et-Marie-Curie)
« Le médicament dans une pharmacie, c'est un gage de confiance. Aux États-Unis, ils sont à côté des canettes. »

Nico (1)
« Il faut se renseigner sur les médicaments qu'on prend. Peu importe qu'ils soient derrière ou devant un comptoir, peu importe leur prix, peu importe l'image qu'on en a... Et le meilleur interlocuteur pour nous conseiller reste le pharmacien... »



Le libre accès en France, c'est uniquement en pharmacie!

Le médicament n'est pas un produit comme les autres. Pourtant, un patient sur deux avoue ne pas lire les notices(2)!

« Notre enquête sur le libre accès a montré que 40% des personnes interrogées seraient prêtes à consommer une dose quotidienne d'ibuprofène supérieure à la posologie maximale! », rappelle **Déborah Wallet-Wodka**. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont fait le choix de proposer le libre accès dans un cadre strict de distribution qui préserve la sécurité.

Plus de 300 médicaments sont aujourd'hui proposés en libre accès. Le pharmacien peut ainsi choisir ceux qui seront placés sur des rayonnages directement accessibles aux patients. Le libre accès ne doit donc pas être confondu avec le libre service, comme cela peut se pratiquer dans d'autres pays.

Pierre Gavid, de l'Ordre des pharmaciens, fait remarquer à juste titre que, « dans un libre-service, vous n'avez pas de conseil. Alors que dans les pharmacies, ce conseil est disponible et très fréquemment nécessaire. » Et cela fait toute la différence!

Pour Philippe Besset, de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, le libre accès permet un recentrage sur la fonction « santé » de la pharmacie : « Avec le libre accès, les médicaments sont mis en avant, pas seulement la parapharmacie. Le pharmacien montre son vrai métier. »

(1) Témoignage recueilli sur le blog aFipa.20minutes-blogs.fr.
(2) Étude sur le libre accès, université Pierre-et-Marie-Curie (2010).

Les pathologies concernées

- Acné
- Addiction au tabac
- Brûlure
- Conjonctivite allergique
- Constipation
- Diarrhées aiguës
- Douleur
- Fatigue
- Herpès
- Mal des transports
- Maux de gorge
- Toux
- ...

Les conditions pour acheter ses médicaments en accès libre

Si je ne suis pas enceinte, que je n'allaiter pas, que je ne souffre pas d'une maladie de longue durée, ou si le médicament ne s'adresse pas à un enfant en bas âge, je peux acheter mes médicaments en libre accès.



Étape 1 /

J'identifie mes symptômes.

Nez qui coule, troubles digestifs, bouton de fièvre..., ce sont des petits maux auxquels j'ai déjà été confronté.

Étape 2 /

Je passe à l'espace libre accès de ma pharmacie et je demande conseil à mon pharmacien.

Je repère les médicaments qui me semblent les mieux appropriés grâce aux indications sur les boîtes. J'hésite entre plusieurs médicaments? J'ai besoin de précisions? Je demande conseil à mon pharmacien. Dans tous les cas, je lui demande de me confirmer que j'ai fait le bon choix.

Étape 4 /

Si les symptômes persistent au-delà de la durée de traitement ou s'aggravent, je consulte mon médecin.

Je ne prends pas de risque. Je vais voir mon médecin au moindre signe d'aggravation ou de prolongement des symptômes et je lui précise quel traitement d'automédication j'ai pris lorsque je le rencontre.

Étape 3 /

Je lis la notice et je prends les médicaments en respectant la posologie et la durée précisées.

Avec les conseils de mon pharmacien et après lecture de la notice, je sais exactement ce que je dois prendre et sur quelle durée. Je conserve l'emballage et la notice, qui contiennent toutes les informations qui pourraient m'être utiles (indications, présentation, composition, précautions d'emploi, effets indésirables possibles, conditions de conservation...).

Quels avantages ?

Le libre accès nous simplifie la vie ! Cette **nouvelle offre** est vite entrée dans nos habitudes et répond à une nouvelle tendance de société.

39%

des clients des pharmacies apprécient de pouvoir profiter de prix plus bas⁽²⁾.

72%

apprécient la possibilité de choisir seuls leurs médicaments⁽²⁾.

66%

disent ainsi gagner du temps⁽²⁾.



Nico⁽¹⁾
« Un médicament est par définition actif et donc toxique. Même l'aspirine. Ce n'est pas un produit de consommation comme les autres. Il mérite un traitement particulier. »

Mis⁽¹⁾
« D'accord sur la nécessité de transparence de prix. À chacun de choisir sa pharmacie en fonction des prix pratiqués. »

Muriel⁽¹⁾
« En fait, ça semble assez évident de simplifier l'accès à des médicaments pour des petits trucs qui arrivent tout le temps. [...] Le docteur m'a dit ce qu'il fallait prendre quand j'ai un rhume, donc maintenant, je sais, j'achète ce qu'il me faut, et mon pharmacien me dit si ça va ou pas (et en général, j'ai bien choisi ce qu'il fallait!). Bon, c'est sûr que si ça dure, il vaut mieux aller chez le docteur...! »



- **Il permet aux patients-consommateurs de comparer librement certains médicaments.** « Le patient s'interroge sur la qualité ou l'utilité d'un médicament. En particulier les jeunes. Cette liberté de choix peut devenir une tendance, remarque **Déborah Wallet-Wodka, de l'université Pierre-et-Marie-Curie**. Par ailleurs, il y a une nouvelle visibilité des prix, qui est prise en compte par le patient au moment du choix. »
- **Les facilités pratiques sont également soulignées. Ceux qui travaillent, par exemple, trouvent un moyen rapide et sécurisé de soigner les petits maux de la vie quotidienne.** « Je choisis en libre accès tous les médicaments pour les petits bobos », précise **Linda sur le afipa.20minutes-blogs.fr**
- **Du côté des pharmaciens, Pascal Louis, du CNGPO, souligne que le libre accès permet au patient d'être pleinement acteur de sa santé :** « C'est une démarche active et participative du patient. Il s'implique plus fortement pour sa santé, mais l'évolution des mentalités prend du temps. »



- « Ce qui me semble important dans le rôle du pharmacien, c'est sa responsabilité sur la qualité des produits. On est rassuré car les règles de contrôle de l'industrie pharmaceutique sont très strictes », confie **Mis sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr**
- **Même écho du côté des pharmaciens, comme le confirme Christophe Koperski, de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France :** « Le patient, même s'il est sûr de lui, qu'il sait ce qu'il veut, recherche dans la pharmacie une sécurité, une structure. Il trouve tout cela auprès du pharmacien, spécialiste du médicament. »

Automédication responsable L'automédication responsable consiste, pour les individus, à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (source : OMS, année 2000).

Médication familiale Ensemble des médicaments de prescription médicale facultative (PMF) que le pharmacien peut conseiller à ses patients.

Self-care Terme anglais désignant la prise en charge de sa santé par l'individu lui-même et incluant prévention, environnement, hygiène de vie, hygiène alimentaire et automédication responsable.

Libre accès Mesure mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2008 permettant aux pharmaciens de mettre à la disposition de leurs patients des médicaments de prescription médicale facultative (PMF), dont la liste est établie par l'Afssaps, dans un espace réservé, clairement identifié et situé à proximité immédiate du comptoir dans leur officine.

(1) Témoignages recueillis sur le blog afipa.20minutes-blogs.fr
(2) Étude libre accès 2010 réalisée auprès d'un échantillon de 511 individus âgés d'au moins 18 ans, entre décembre 2009 et février 2010 (université Pierre-et-Marie-Curie).